

Réf. : 04.12/DRH/MADS/SA/2020

Mesdames, Messieurs les membres du
Comité technique

Affaire suivie par : Stelly Antoinette
Tél. : 01.43.93.86.03

Bobigny, le 04/12/2020

**RELEVÉ DES DÉCISIONS DU COMITÉ TECHNIQUE (CT)
DU 4 DÉCEMBRE 2020**

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après la décision prise suite aux avis émis par le collège des Représentants du personnel et le collège des Représentants de la Collectivité dans le cadre du second examen de l'unique sujet à l'ordre du jour :

Les lignes directrices de gestion du département de la Seine Saint Denis

La loi du 6 août 2019, dite de transformation de la fonction publique a instauré la notion de lignes directrices de gestion (LDG) des ressources humaines pour chaque collectivité territoriale.

Les LDG rassemblent dans un document unique l'ensemble des grandes orientations de la politique des ressources humaines de la Collectivité, dans le domaine de la gestion des compétences, de l'emploi, des carrières et de la rémunération. Elles sont l'occasion de rappeler que la politique des ressources humaines du Département est fondée sur les principes suivants :

- L'attachement au statut ;
- La qualité de service rendu aux usagers ;
- La modernisation de l'administration ;
- La transparence et l'égalité de traitement ;
- Un dialogue social continu et exigeant.

Le rapport précise que le Conseil départemental s'engage à un réexamen avant la mi-parcours (3 ans) des lignes directrices de gestion qui sont établies, selon la loi, pour une durée maximale de 6 ans.

Rappel des votes :

- Collège des Représentants du Personnel : 14 présents
Pour : 0

Contre : 14
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

- Collège des Représentants de la Collectivité : 9 présents
 - Pour : 8
 - Contre : 0
 - Abstention : 1
 - Ne prend pas part au vote : 0

Avis défavorable à l'unanimité du Collège des Représentants du Personnel
Avis favorable du Collège des Représentants de la Collectivité

Frédéric Molossi prend acte de la consultation du CT et une délibération sera présentée lors d'une prochaine séance du Conseil départemental.

Frédéric Molossi,
Le Président du Comité Technique

